



Commission Mixte
Cadre de vie & Relations aux usagers
Et Finances

Jeudi 7 Novembre 2024

1. Présentation du Projet de Gratification du Geste de Tri



1. Projet de gratification du geste de tri

▪ Objectifs

- « Booster » les performances en termes de tonnages collectés et de qualité du gisement, en **fidélisant et rémunérant** les bons trieurs
- Détourner de l'enfouissement une part importante de verre présente dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) : dans la poubelle des OMR, on retrouve 40,3 kg/hab./an de verre et 8,8 kg/hab./an de bouteilles et flacons (source MODECOM 2022 ADEME)

▪ Il s'appuiera sur l'équipement du dispositif **CLIIINK**

- 193 bornes à verre
- 25 bornes à emballages
- L'obtention de récompense sous forme de bons d'achats d'un montant annuel de 15.420 € (au démarrage, en négociation pour tendre sur une enveloppe de 18.000 à 20.000 €)
- Les plus :
 - dispositif de proximité
 - Les bons d'achats sont dépensables auprès de commerçants indépendants et de grandes enseignes

1. Projet de gratification du geste de tri

- **Présentation dispositif CLIINK :**
 - Un boîtier adaptable à tous type de borne
 - Une application mobile ou carte RFID : [Cliink, c'est quoi ?](#)
 - Des récompenses sous forme de bons d'achats
 - Sur les bornes de CAPEX seuls les habitants du territoire ont accès au dispositif de gratification



Avec l'application mobile Cliink®

- 1 Je me connecte au conteneur via l'application mobile
 - 2 Je dépose mes bouteilles comme d'habitude
- 1 contenant en verre déposé = 1 point**
- 3 Je convertis mes points en récompense directement sur mon application, en souscrivant à l'offre de mon choix

Pas de smartphone ?

Je demande une carte sans contact à ma collectivité

1. Projet de gratification du geste de tri

- Montant de l'opération : 1.092.510,00 €HT
- Démarrage opérationnel prévisionnel : Mars/Avril 2025
- Plan de financement

	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Montant total € HT
Acquisition 193 dispositifs - investissement	114 352,50 €	266 822,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	381 175,00 €
Installation 193 dispositifs - investissement		19 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 300,00 €
Acquisition carte RFID - investissement		2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Acquisition 193 Licence exploitation - fonctionnement		77 007,00 €	77 007,00 €	77 007,00 €	77 007,00 €	77 007,00 €	385 035,00 €
Communication (campagne radio, réseaux, achats espaces publicitaires,..)		90 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230 000,00 €
Développement numérique + maintenance		25 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €
Enquêtes		0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €
Montant total prévisionnel € HT	114 352,50 €	480 129,50 €	132 007,00 €	117 007,00 €	117 007,00 €	132 007,00 €	1 092 510,00 €

1. Projet de gratification du geste de tri

- Plan de financement (suite)

Dépenses prévisionnelles (HT)			Ressources prévisionnelles (HT)		
Projet de gratification du geste de tri (193 équipements, application, développement numérique, suivi et communication)	Coût total investissement + fonctionnement	1 092 510,00 €	CITEO	174 169,00 €	15,94%
			FEDER	874 008,00 €	80,00%
			Autofinancement	44 333,00 €	4,06%
	Total	1 092 510,00 €	Total	1 092 510,00 €	100,00%

1. Projet de gratification du geste de tri

- Évaluation – Coût de traitement évité (verre détourné des OMR traité en installation de stockage de déchets non dangereux – SYVADE) et des soutiens au tri du verre supplémentaires

Nbre d'équipement	193
Coût tonne de traitement SYVADE (tarif 2023)	175,69 €
Soutiens financiers au tri du verre CITEO (tarif 2023)	14,00 €
Recettes vente du Verre - €	0,00 €
Tonnages supplémentaires par an/box	4,2

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Verre supplémentaire récupéré en tonnes	811	855	902	952	1 004	4 525
Estimation du coût de traitement évité	142 414,31 €	150 281,01 €	158 554,60 €	167 235,09 €	176 458,12 €	794 943,14 €
Soutiens au tri du verre CITEO	11 348,40 €	11 975,26 €	12 634,55 €	13 326,26 €	14 061,21 €	63 345,69 €
SS-TOTAL « coût traitement évité + soutiens »	153 762,71 €	162 256,27 €	171 189,15 €	180 561,36 €	190 519,32 €	858 288,83 €

1. Projet de gratification du geste de tri

- Projet de base - enveloppe de gratification annuel : 15.420 € (en négociation)
- Projet amendé
 - Objectif : **maximiser les performances de tri en donnant du pouvoir d'achats aux usagers**
 - Proposition n°1 : bonifier la gratification du geste de tri en ajoutant une partie des dépenses de traitement évitées et des soutiens au tri verre supplémentaire perçus
 - 10% soit 15.376,27 € ?
 - 20% soit 30.752,54 € ?
 - 30% soit 46.128,81 € ?
 - Proposition n°2 :
 - Développement d'un portefeuille numérique (google wallet)
 - Recherche de partenariats financiers avec les distributeurs de boisson (Convention? Contrat? Modalités à déterminer) – objectif bonification supplémentaire à hauteur de 30.000 €

Avis de la Commission :

- Plan de financement du projet de base
- Proposition n°1
- Proposition n°2